



DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Stades d'application	Nb max d'application /an	DAR
Asperge	Asperge (en traitement dirigé)	1,2 L/ha	Après récolte	1	Sans objet
Canne à sucre	Canne à sucre	2 L/ha	Fin tallage à 2 nœuds	1	15 jours
Blé	Blé tendre*, blé dur*, triticale, épeautre	Céréales de printemps: 0,7 L/ha Céréales d'hiver: 1,4 L/ha	Fin tallage à 2 nœuds	1	Blé: 90 jours Céréales d'hiver: 90 jours
Orge	Orge*	Orge de printemps: 0,7 L/ha Orge d'hiver: 1,4 L/ha	Fin tallage à 2 nœuds	1	Orge de printemps: 60 jours Orge d'hiver: 90 jours
Seigle	Seigle	1,4 L/ha	Fin tallage à 2 nœuds	1	90 jours
Gazon de graminées	Gazon de graminées	1,2 L/ha	Printemps sur dicotylédones / vivaces développées (liserson / chardon)	1	Sans objet
Cultures florales et plantes vertes	Muguet uniquement	1,6 L/ha	Après récolte	2	Sans objet
Fruits à noyau cultures installées	Pêcher, abricotier, prunier, cerisier	1,6 L/ha	Printemps sur dicotylédones / vivaces développées (liserson chardon) ou automne après récolte	1	30 jours
Pommier cultures installées	Pommier, poirier, cognassier, nashi	1,6 L/ha		1	30 jours
Prairies	Prairies permanentes	2,4 L/ha	Sur vivaces développées	1	15 jours
Traitements généraux avant mise en culture	Interculture	1,4 L/ha	Après récolte	1	Sans objet

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides
* d'hiver et de printemps.

En arboriculture, appliquer le produit uniquement sur le rang (traitement de 50% de la superficie du verger maximum).
Pour les prairies permanentes, respecter un délai de 15 jours avant la réentrée du bétail.

RESISTANCE

L'utilisation répétée sur une même parcelle de préparations à base de substances actives d'une même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est recommandé d'alterner des préparations à base de substances appartenant à des familles ayant des modes d'action différents.

Mode d'action

0

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action, c'est pérenniser vos solutions.

MODE D'EMPLOI

• **Préparation de la bouillie** : remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur, agiter le bidon et verser la dose de **CHARDOL®600** nécessaire, mettre en agitation et terminer le remplissage, maintenir en agitation durant tout le traitement.

• **Usage Interculture** : porter attention aux délais avant semis (tableau ci-contre). Dans le cadre d'un mélange avec du glyphosate, l'emploi d'un adjuvant accélérant sa pénétration est vivement recommandé.

UTILISATION EN INTERCULTURE	
Culture suivant le traitement	Délai minimum avant semis
Colza	Ne pas traiter!
Cultures légumières	Ne pas traiter!
Betterave	2 mois
Céréales	7 jours
Maïs	15 jours
Pois d'hiver	1 mois
Pois de printemps	1 mois
Pomme de terre	2 mois
Tournesol	1 mois

AMM: 9100296

Composition: 600 g/L de 2,4-D

Formulation: Concentré soluble (SL)



Dés herbant multicultures

CHARDOL® 600



CHAMP D'ACTIVITE

Dicotylédones: amarante, armoise, arroche, capselle, centaurée, chardon, chénopode, grémil, laiteron, lamier, liseron, morelle, moutarde des champs, myosotis, oseille (grande et petite), plantain, renoncule, séneçon, scandix, spergule, tabouret des champs, vesce.

DOSES RECOMMANDEES

CHARDOL® 600 est un herbicide anti-dicotylédones, utilisable en post levée de la culture. Les fortes doses seront utilisées pour des températures de 10 à 12°C. Elles seront diminuées en cas de remontée de la température. La présence de mauvaises herbes faciles à éliminer permettra de choisir les doses faibles.

EPOQUE DE TRAITEMENT

Céréales:

- Stades mauvaises herbes: pulvériser lorsque les principales mauvaises herbes sont sorties et en état de végétation active. Pour détruire les chardons attendre qu'ils aient atteint une hauteur de 15 à 20 cm.

- Tenir compte de la sensibilité variétale des céréales au 2,4-D, surtout pour les céréales de printemps.

- Ne pas traiter les céréales ensencées de graines fourragères.

_Quantité d'eau: sur céréales 150 – 500 L/ha suivant la nature et la densité des adventices à détruire et en fonction du débit du pulvérisateur.

Vergers:

- **CHARDOL® 600** peut être utilisé pour le dés herbage des vergers.

- Le traitement sera effectué soit de juin à juillet (destruction en particulier des liserons) soit en automne une fois les bois aoûtés.

- Ne pas traiter les vergers de moins de 4 ans. Ne pas toucher les arbres, ni les feuilles avec la bouillie y compris par les embruns. Utiliser un pulvérisateur classique à jet projeté à faible pression muni de buses à fente ou des jets miroirs. Volume de bouillie/ha: 150 – 500 L/ha.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CHARDOL® 600 doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation, conduite dans des conditions normales correspondant à la variété choisie et en conditions climatiques satisfaisantes. Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, températures, etc.) les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pomme de terre plants...). Il faut donc éviter l'entraînement du produit en prenant les précautions suivantes:

- préférer le jet plat aux autres formes de jets.

- régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.

- ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence entre 12 et 20°C et en aucun cas, au-delà d'une température de 25°C à l'ombre.

Toutes les précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pomme de terre plants...) sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement. Ne pas appliquer sur sol ressuyé. Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NB: Nous vous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente est interdite et que tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur. ATTENTION DANGER POUR LES CULTURES VOISINES, RESPECTER STRICTEMENT LE MODE D'EMPLOI.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, EPI imperméable partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée, protections respiratoires certifiées: demi masque certifié (EN104) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN14287), bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, lunettes norme EN 166.

Pendant l'application :

Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur avec cabine:

_Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant, gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine:

- Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant. Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN143). Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, EPI partiel (tablier ou blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE sigle 3), bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.



Désherbant multicultures

CHARDOL® 600

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

NETTOYAGE

Vidanger complètement le pulvérisateur et rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Ensuite, vidanger complètement. Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

PRECAUTION D'EMPLOI

Pendant le stockage:

Conservé le produit bien fermé, sous clé, uniquement dans le récipient d'origine, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Pendant la préparation de la bouillie et en cours d'application:

- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- Éliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Après application:

- Immédiatement après l'application, changer de vêtements et laver le visage et les mains à l'eau savonneuse.
- Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



DANGER

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Délai de réentrée: 24 heures

Pour protéger les eaux souterraines, n'appliquer CHARDOL® 600 que sur sol ressuyé.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à une aire non cultivée adjacente.

EUH208: Contient du 2,4-D sel d'amine. Peut produire une réaction allergique.



Nufarm

Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.